

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **80420044.2**

(51) Int. Cl.³: **A 47 B 1/00**

(22) Date de dépôt: **18.04.80**

(30) Priorité: **10.05.79 FR 7912513**

(43) Date de publication de la demande:
26.11.80 Bulletin 80/24

(84) Etats Contractants Désignés:
AT BE CH DE GB IT LI NL SE

(71) Demandeur: **ALLIBERT EXPLOITATION Société**
anonyme dite:
129, avenue Léon Blum
F-38100 Grenoble, Isère(FR)

(72) Inventeur: **Deconinck, Didier**
13, rue de la Poste
Seyssins F-38170 Seyssinet Pariset(FR)

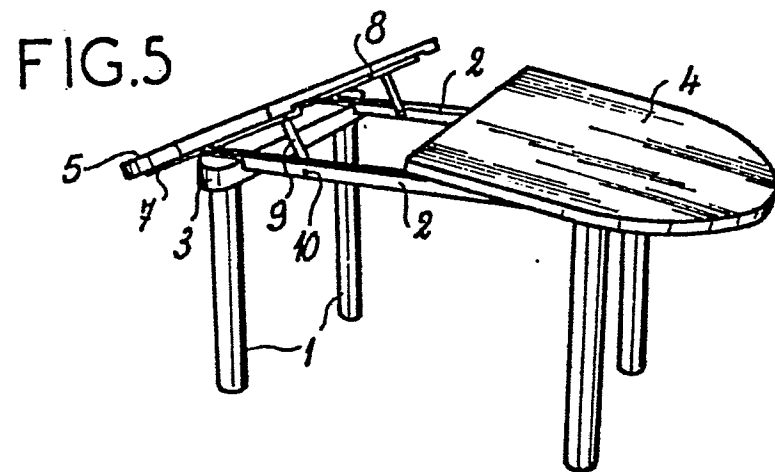
(74) Mandataire: **Maureau, Bernard et al,**
Cabinet GERMAIN & MAUREAU Le Britannia - Tour C 20,
Boulevard Eugène Déruelle
F-69003 Lyon(FR)

(54) **Table à rallonge centrale.**

(57) Cette table est du type de celles comprenant, au-dessus d'un châssis, deux plateaux mobiles aptes à être rapprochés l'un de l'autre, de manière à constituer à eux seuls une surface continue, ou à être écartés symétriquement l'un de l'autre, ou l'un indépendamment de l'autre, de manière à permettre la mise en place de la rallonge centrale entre eux. Au moins l'un de ses deux plateaux mobiles (4, 5) est relié au châssis de la table, d'une part, par l'intermédiaire de deux biellettes (9) situées en vis-à-vis et, d'autre part, au moyen de deux rails longitudinaux (7) ou similaires, solidaires du plateau et montés coulissants, avec possibilité de rotation, par rapport à des éléments (13) prévus aux extrémités du châssis.

EP 0 019 561 A1

./...



La présente invention concerne une table à rallonge centrale.

Il est très courant de réaliser des tables transformables dont la longueur, et par conséquent la surface, peuvent être augmentées ou diminuées à volonté grâce à des rallonges amovibles ou escamotables.

Parmi les systèmes de tables à rallonge connus, on peut citer entre autres : les tables dites à l'italienne, avec deux rallonges pouvant être escamotées sous le plateau de la table ou amenées dans le prolongement des deux extrémités de ce plateau; et les tables à rallonge centrale, comprenant au-dessus d'un châssis deux plateaux mobiles aptes à être rapprochés l'un de l'autre, de manière à constituer à eux seuls une surface continue, ou à être écartés symétriquement l'un de l'autre, ou l'un indépendamment de l'autre, de manière à permettre la mise en place de la rallonge centrale entre eux.

Le mécanisme de ces tables à rallonge centrale est actuellement constitué, pour chacun des deux plateaux mobiles, par un ensemble de quatre biellettes, deux biellettes parallèles reliant chaque côté du plateau au châssis de la table de manière à former une structure mobile du genre "parallélogramme déformable". La rotation de 180° de toutes les biellettes permet de faire passer les plateaux de la position d'utilisation sans rallonge, dans laquelle ils sont adjacents, à la position écartée permettant la mise en place de la rallonge centrale. On comprend qu'au cours de cette rotation, les deux plateaux restent parallèles à eux-mêmes, donc en principe horizontaux. Ce mécanisme connu a cependant pour inconvénient que, si la table est soulevée par ses extrémités pour être déplacée, ce sont les plateaux qui se soulèvent par rapport au châssis. Lorsqu'une rallonge centrale est mise en place, les plateaux se séparent de cette rallonge, et les objets placés sur la table risquent de tomber au moment où l'on veut déplacer la table. Certes on peut toujours prévoir un verrouillage des plateaux, mais ceci complique la

réalisation de la table ainsi que son utilisation.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients, en fournissant un mécanisme pour une table à rallonge centrale qui, tout en restant simple, évite le
5 soulèvement des plateaux lorsque la table est saisie par ses extrémités.

A cet effet, il est prévu dans la table selon l'invention qu'au moins l'un des deux plateaux mobiles est relié au châssis de la table, d'une part, par
10 l'intermédiaire de deux biellettes situées en vis-à-vis et, d'autre part, au moyen de deux rails longitudinaux ou similaires, solidaires du plateau et montés coulissants, avec possibilité de rotation, par rapport à des éléments prévus aux extrémités du châssis.

15 Suivant une forme de réalisation particulière du mécanisme, chaque plateau porte, sous sa face inférieure, deux rails parallèles de profil en U, fixés par une de leurs ailes audit plateau, chaque rail étant monté coulissant par rapport à un galet libre en rotation, monté
20 sur un axe porté par une extrémité du châssis de la table et logé à l'intérieur du profil du rail.

Le passage d'une position à l'autre, pour chaque plateau, s'effectue par une rotation de 180° de ses deux biellettes, le plateau occupant des portions intermédiaires
25 où il n'est pas horizontal puisque ses deux rails sont guidés par deux galets respectifs d'axes fixes. Si la table est saisie par ses extrémités, les plateaux tendent à pivoter autour de ces galets situés aux extrémités du châssis, mais le pivotement est empêché par l'appui des
30 plateaux dans la partie centrale de la table, de sorte qu'aucun soulèvement ou autre mouvement indésirable des plateaux ne peut se produire.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin
35 schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution particulière de cette table à rallonge centrale :

Figure 1 est une vue d'ensemble, en perspective, d'une table conforme à l'invention, représentée en position d'utilisation sans rallonge;

Figure 2 est une vue de face partielle, en coupe
5 longitudinale et à échelle agrandie, de la table dans sa position selon la figure 1;

Figure 3 est une vue en plan par dessus, avec coupe partielle, correspondant à la figure 2, les plateaux de la table étant supposés retirés;

10 Figure 4 est une vue en coupe transversale, passant par l'un des galets, suivant 4-4 de figure 2;

Figure 5 est une vue d'ensemble, en perspective, montrant la table avec ses plateaux en cours d'écartement;

Figure 6 est une vue en coupe similaire à la figure 2,
15 montrant plus précisément l'un des plateaux au cours de son déplacement;

Figure 7 est une vue d'ensemble, en perspective, montrant la table avec ses deux plateaux écartés l'un de l'autre, pendant la mise en place de la rallonge centrale;

20 Figure 8 est une autre vue en coupe similaire aux figures 2 et 6, montrant plus précisément l'un des plateaux amené en position écartée;

Figure 9 est une vue d'ensemble, en perspective, représentant la table dans sa position d'utilisation avec
25 rallonge.

La table représentée au dessin comprend, de façon générale, un châssis formé par quatre pieds 1, deux longerons 2 et deux traverses 3, châssis au-dessus duquel sont montés deux plateaux mobiles symétriques 4 et 5, entre
30 lesquels peut être mise en place une rallonge centrale 6.

Chacun des plateaux 4 et 5 porte, sous sa face inférieure, deux rails parallèles 7, de direction longitudinale par rapport à la table, prenant place entre les deux longerons 2 du châssis de la table. Comme le montre
35 plus particulièrement la figure 4, chaque rail 7 a un profil en U, dont une aile est fixée sous le plateau 4 ou 5, le fond de ce profil en U étant tourné vers le longeron 2

correspondant, c'est-à-dire vers l'extérieur.

Chaque rail 7 est prolongé vers le centre de la table, par une partie 8 de section en L, laquelle est reliée au longeron 2 correspondant par l'intermédiaire d'une
5 bielle 9. 10 désigne l'axe d'articulation d'une extrémité de la bielle 9 au longeron 2 et 11 désigne l'axe d'articulation de l'autre extrémité de la bielle 9 au prolongement 8 du rail 7, ces deux axes 10 et 11 étant horizontaux et parallèles. Les deux bielles 9 d'un même
10 plateau 4 ou 5 sont situées en vis-à-vis.

Chaque longeron 2 porte, à chacune de ses extrémités, un axe 12 sur lequel est monté, libre en rotation, un galet 13. L'axe 12 est par exemple monté dans un tasseau 14 logé à l'intérieur d'un profilé en U constituant le
15 longeron 2 (voir figure 4), la direction de cet axe 12 étant horizontale et perpendiculaire à celle du longeron 2. Le galet 13 est logé à l'intérieur du profil en U du rail 7 correspondant.

En suivant l'ordre des figures 1 à 9, on expose ci-après
20 le passage de la table de sa position d'utilisation sans rallonge à sa position d'utilisation avec la rallonge centrale 6.

Initialement, comme le montre la figure 1, on suppose donc que la table est utilisée sans rallonge, les deux
25 plateaux 4 et 5 étant rapprochés l'un de l'autre de manière à constituer une seule surface horizontale pratiquement continue. Les deux bielles 9, qui relient chaque plateau 4 ou 5 aux longerons 2, sont alors horizontales, leurs axes d'articulation 10 aux longerons 2 étant situés plus à
30 l'extérieur que leurs axes d'articulation 11 aux parties 8 prolongeant les rails 7, comme le montrent les figures 2 et 3. Dans la région centrale de la table, les deux plateaux 4 et 5 reposent sur les longerons 2 par l'intermédiaire de tampons 15, dont l'un est visible sur la
35 figure 4.

Pour pouvoir amener la rallonge centrale, on écarte les deux plateaux 4 et 5, en leur faisant décrire un

déplacement au cours duquel :

- les biellettes 9 décrivent des rotations de 180° dans un plan vertical, autour des axes 10, de sorte que les axes 11 décrivent un demi-cercle au-dessus des longerons 2;
- 5 - les rails 7 coulisent par rapport aux galets 13.

Au cours de ce déplacement, les deux plateaux 4 et 5 passent par des positions intermédiaires, dans lesquelles ils ont une certaine inclinaison par rapport à l'horizontale (voir figures 5 et 6).

- 10 Le mouvement précédemment décrit se poursuit jusqu'à ce que les deux plateaux 4 et 5 reviennent à l'horizontale, les biellettes 9 occupant alors une nouvelle position horizontale dans laquelle leurs axes d'articulation 10 par rapport aux longerons 2 sont situés plus à l'intérieur
- 15 que leurs axes d'articulation 11 aux parties 8 qui prolongent les rails 7 (voir figures 7 et 8).

- Chaque plateau 4 ou 5 se trouve ainsi écarté vers l'extérieur, par rapport à sa position initiale, d'une distance égale au double de l'entraxe 10-11 des biellettes
- 20 9. Au total, les deux plateaux 4 et 5 sont donc espacés d'une distance égale au quadruple de cet entraxe. La rallonge 6, de forme rectangulaire et ayant une largeur égale à l'espacement des deux plateaux 4 et 5, est mise en place dans l'espace central vide situé entre ces deux
- 25 plateaux, comme illustré par la figure 7.

Lorsque la rallonge centrale 6 se trouve posée à plat sur les longerons 2, elle constitue avec les deux plateaux 4 et 5 une surface horizontale pratiquement continue, évidemment supérieure à la surface initiale.

- 30 L'invention s'applique à la réalisation de tables transformables, aussi bien pour le mobilier d'intérieur que pour le mobilier de jardin. Dans l'exemple représenté, elle est plus particulièrement appliquée à une table de forme ovale, les deux plateaux 4 et 5 possédant des bords
- 35 extérieurs arrondis, mais il est bien entendu que cette caractéristique reste indépendante de l'invention et que les plateaux 4 et 5 pourraient avoir une forme autre, par

exemple simplement rectangulaire.

Comme il va de soi, et plus généralement, l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de cette table à rallonge centrale qui a été décrite ci-dessus à titre d'exemple, mais elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation et d'application fondées sur le même principe. C'est ainsi, par exemple, que l'on ne s'éloignerait pas du cadre de l'invention en remplaçant les rails 7 par tous éléments similaires tels que glissières ou rainures, rapportés sous les plateaux ou faisant partie intégrante de ceux-ci, ou encore en remplaçant les galets 13 par des organes non rotatifs à caractéristiques de glissement suffisantes.

REVENDEICATIONS

1.- Table à rallonge centrale, comprenant au-dessus d'un châssis deux plateaux mobiles aptes à être rapprochés l'un de l'autre, de manière à constituer à eux seuls une
5 surface continue, ou à être écartés symétriquement l'un de l'autre, ou l'un indépendamment de l'autre, de manière à permettre la mise en place de la rallonge centrale entre eux, caractérisée en ce qu'au moins l'un des deux plateaux mobiles (4, 5) est relié au châssis de la table, d'une part,
10 par l'intermédiaire de deux biellettes (9) situées en vis-à-vis, et d'autre part, au moyen de deux rails longitudinaux (7) ou similaires, solidaires du plateau et montés coulissants, avec possibilité de rotation, par rapport à des éléments (13) prévus aux extrémités du châssis.

15 2.- Table à rallonge centrale selon la revendication 1, caractérisée en ce que chaque plateau (4, 5) porte, sous sa face inférieure, deux rails parallèles (7) de profil en U, fixés par une de leurs ailes audit plateau, chaque rail (7) étant monté coulissant par rapport à un galet (13)
20 libre en rotation, monté sur un axe porté par une extrémité du châssis de la table et logé à l'intérieur du profil du rail.

3.- Table à rallonge centrale selon la revendication 2, caractérisée en ce que chaque rail, de profil en U, est
25 prolongé par une partie de section en L, à laquelle est articulée une extrémité d'une biellette (9).

FIG.1

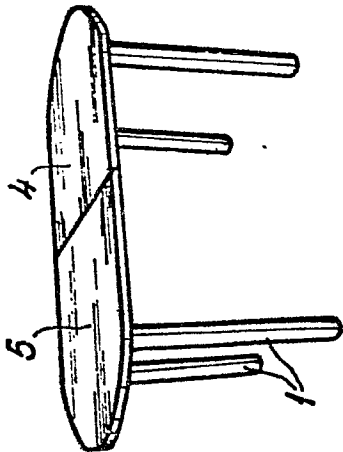


FIG.5

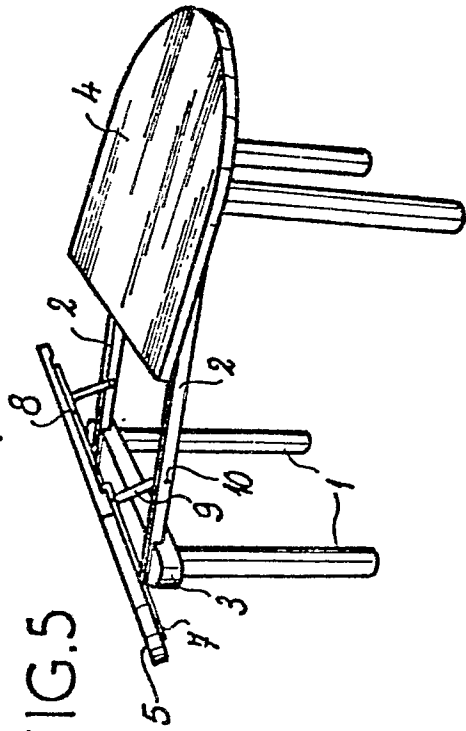


FIG.2

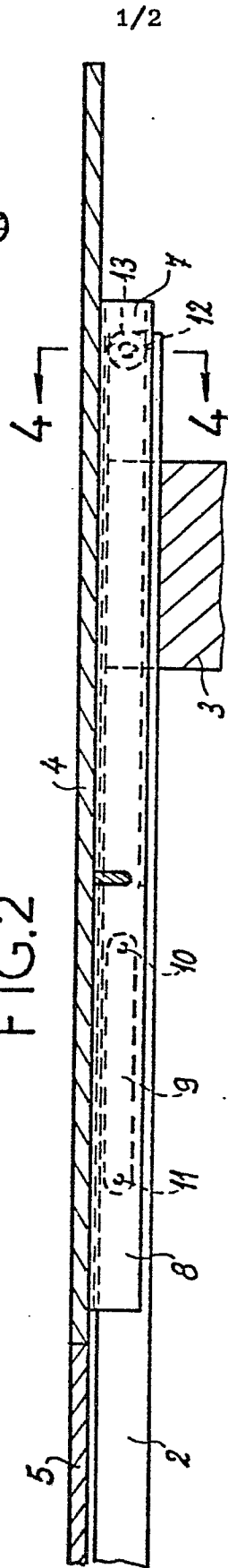


FIG.3

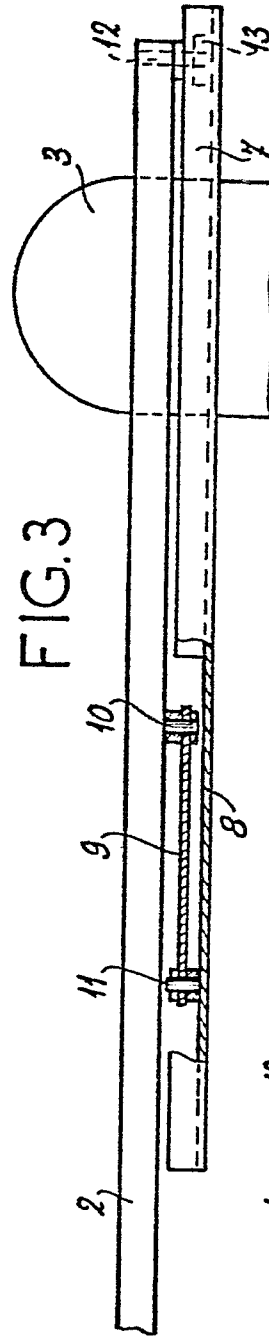


FIG.4

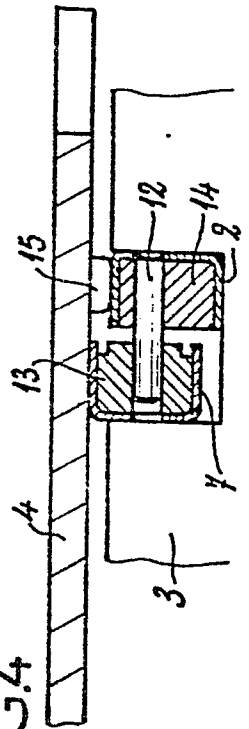


FIG.7

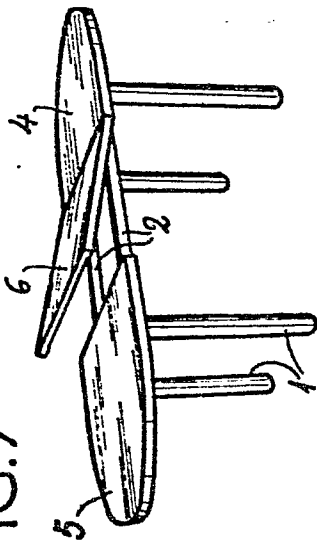


FIG.9

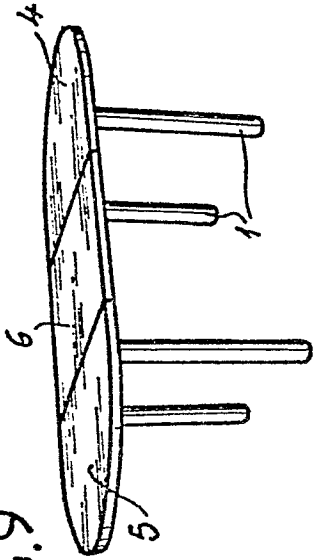


FIG.6

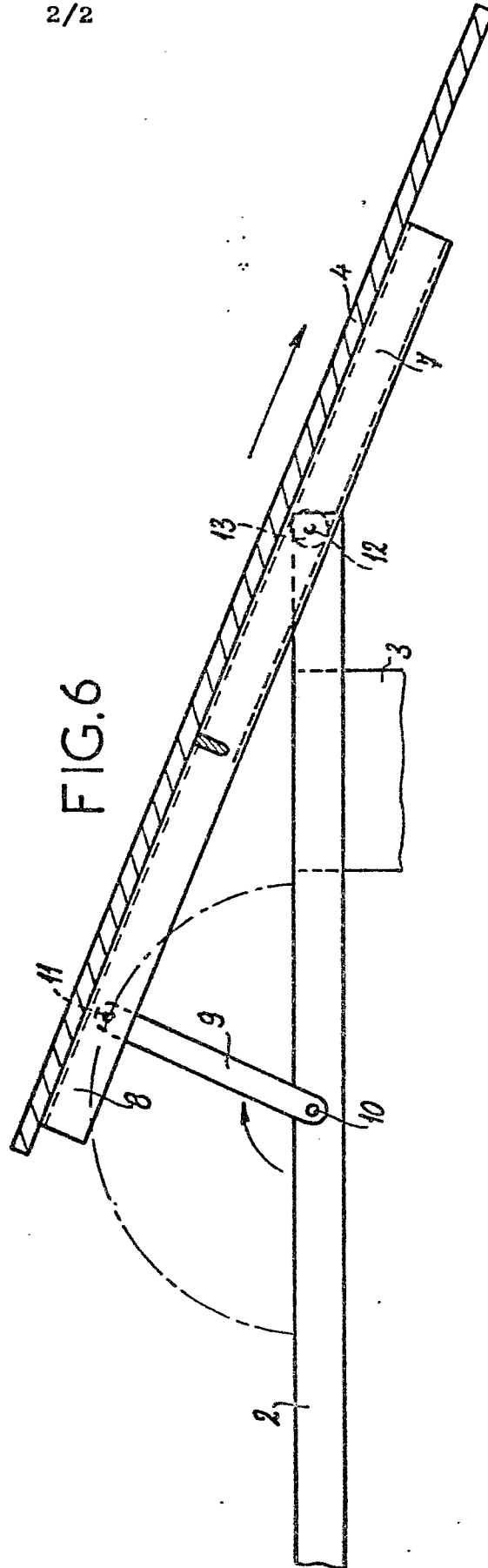
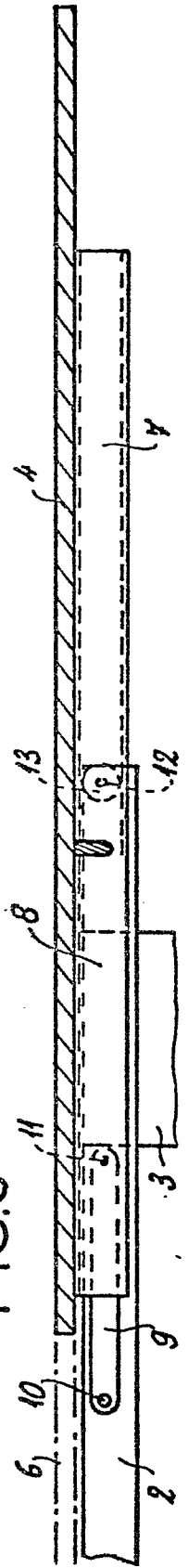


FIG.8





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
	<u>US - A - 3 792 668 (WARD)</u> * Colonne 3, lignes 12-24; figures 1,6 *	1	A 47 B 1/00
	--		
	<u>DE - C - 933 886 (SOUCHON)</u> * Page 2, lignes 57-66; figures 2-4 *	1	
	--		
	<u>FR - A - 2 261 726 (DEDONCKER)</u> * Page 2, lignes 31-38; page 3, lignes 1-3; figures 1-4 *	1,2	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
	----		A 47 B
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille, document correspondant
☒	Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications		
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
La Haye	08-08-1980	SCHMITTER	